

MON CALENDRIER DE COLLECTE 2024

 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
  COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES (SAC JAUNE)
  COLLECTE DES BIO-DÉCHETS
  JOURS FÉRIÉS

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1 (F)	2	3	4 (●●)	5	6	7
8	9	10 (●)	11 (●●)	12	13	14
15	16	17	18 (●●)	19	20	21
22	23	24 (●)	25 (●●)	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1 (●●)	2	3	4
5	6	7 (●)	8 (●●)	9	10	11
12	13	14	15 (●●)	16	17	18
19	20	21 (●)	22 (●●)	23	24	25
26	27	28	29 (●●)			

MARS

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6 (●)	7 (●●)	8	9	10
11	12	13	14 (●●)	15	16	17
18	19	20 (●)	21 (●●)	22	23	24
25	26	27	28 (●●)	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
1 (F)	2	3 (●)	4 (●●)	5	6	7
8	9	10	11 (●●)	12	13	14
15	16	17 (●)	18 (●●)	19	20	21
22	23	24 (●)	25 (●●)	26	27	28
29	30					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
		1 (F)	2 (●●)	3	4	5
6	7	8 (F)	9 (F)	10	11	12
13	14	15 (●)	16 (●●)	17	18	19
20 (F)	21	22	23 (●●)	24	25	26
27	28	29 (●)	30 (●●)	31		

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6 (●●)	7	8	9
10	11	12 (●)	13 (●●)	14	15	16
17	18	19	20 (●●)	21	22	23
24	25	26 (●)	27 (●●)	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4 (●●)	5	6	7
8	9	10 (●)	11 (●●)	12	13	14 (F)
15	16	17	18 (●●)	19	20	21
22	23	24 (●)	25 (●●)	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1 (●●)	2	3	4
5	6	7 (●)	8 (●●)	9	10	11
12	13	14	15 (F)	16	17	18
19	20	21 (●)	22 (●●)	23	24	25
26	27	28	29 (●●)	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 (●)	5 (●●)	6	7	8
9	10	11	12 (●●)	13	14	15
16	17	18 (●)	19 (●●)	20	21	22
23	24	25	26 (●●)	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 (●)	3 (●●)	4	5	6
7	8	9	10 (●●)	11	12	13
14	15	16 (●)	17 (●●)	18	19	20
21	22	23	24 (●●)	25	26	27
28	29	30 (●)	31 (●●)			

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1 (F)	2	3
4	5	6	7 (●●)	8	9	10
11 (F)	12	13 (●)	14 (●●)	15	16	17
18	19	20	21 (●●)	22	23	24
25	26	27 (●)	28 (●●)	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5 (●●)	6	7	8
9	10	11 (●)	12 (●●)	13	14	15
16	17	18	19 (●●)	20	21	22
23	24	25 (F)	26 (●●)	27	28	29
30	31					

MON CALENDRIER DE COLLECTE 2024

ARTHEL



Éric JACQUET

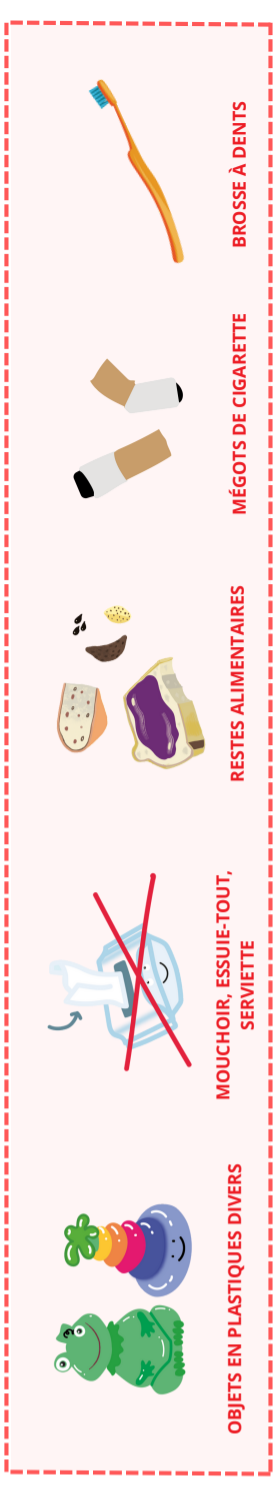
Vice-Président à la Gestion et la Valorisation des Déchets

Afin de garantir la **propreté des abords des déchèteries**, merci de bien **bâcher** ou **attacher vos chargements**. Cela permet d'éviter l'envol de déchets plastiques ou l'éparpillement des chargements.

Depuis le 1er janvier 2023, l'extension des consignes de tri, sur l'ensemble du territoire, a été mise en place et c'est une réussite ! Nous vous remercions pour votre implication et avons pu constater une augmentation du tonnage de nos sacs jaunes au détriment des ordures ménagères. **C'est une bonne nouvelle !**

Malgré ces résultats, l'ensemble des emballages et des papiers, n'est pas encore correctement trié et nous comptons sur chaque éco-citoyen pour augmenter nos performances de tri et être vigilant.

LES 5 ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES RETROUVÉES DANS LES SACS JAUNES



L'année 2024, sera une année de réflexion pour nos élus et ils travailleront en faveur d'une homogénéisation de notre système de collecte en prenant en compte les performances et la densité de population. Pour l'instant, suite à l'obligation du 1er janvier 2024 de **trier à la source les biodéchets** : rien ne change. Notre système actuel **répond à la réglementation** mais est amené à évoluer dans les années à venir.

GESTION DES JOURS FÉRIÉS

La gestion de la collecte des jours est modifiée. **Les collectes ne seront plus rattrapées dans la semaine sauf pour les communes générant de gros tonnages.** Nous vous demandons de bien vous référer à votre calendrier pour 2024.

DES BIODÉCHETS BIEN PRÉPARÉS

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte des biodéchets est réglementée. Ce changement a été bénéfique pour améliorer les conditions de travail des équipes de collecte et toute l'équipe vous en remercie et vous encourage à continuer dans cette dynamique.

Nous constatons beaucoup de sacs d'ordures ménagères dans le bac bio. Merci d'être vigilant car cela entraîne le refus de nos bennes et empêche la bonne valorisation des biodéchets.

Pour rappel, les biodéchets sont collectés uniquement avec le bio seau marron ou le bac 120L marron fournis par la collectivité. **Un seul de ces deux contenants doit être présenté lors de la collecte.**

Cette collecte concerne en priorité les biodéchets, les végétaux restent tolérés.

Pour plus de renseignements, contactez-nous !
03.86.69.69.06

Déchèterie Intercommunale de Sichamps :
D223, Sichamps

Lundi et mercredi	14h00 à 17h30	Fermée
Mardi et vendredi	9h00 à 12h00	Fermée
Jeu et samedi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30	Fermée
Dimanche		Fermée

Déchèterie Intercommunale du Champ de La Boelle :
92 Rue de la Résistance, La Charité-sur-Loire

Lundi et mercredi	14h00 à 17h30	Fermée
Mardi et vendredi	9h00 à 12h00	Fermée
Jeu et samedi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30	Fermée
Dimanche		Fermée

INFOS UTILES COLLECTE ET DÉCHÈTERIE

- Je consulte le calendrier **avant un jour férié**
 - Je sors mes contenants **la veille de la collecte** entre 19h et 22h
 - Je dépose mon contenant de manière **visible au bord de la voie publique**
 - J'utilise le **bon contenant** pour faire mon tri
- EN DÉCHÈTERIE :**
Les agents de déchèterie **se réservent le droit de vous refuser l'accès** si vous présentez **15 minutes avant la fermeture avec un gros chargement.**

Suivez l'actualité de votre Communauté de Communes sur www.lesbertranges.fr et sur [Facebook](https://www.facebook.com/lesbertranges), [Instagram](https://www.instagram.com/lesbertranges), [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/lesbertranges)
environnement@lesbertranges.fr

Appellez-nous au **03 86 69 06** ou écrivez-nous à environnement@lesbertranges.fr



BOUTELLES EN VERRRE
Bouteilles de jus de fruits, de boissons alcoolisées, d'huile de vinaigre...
Pots de yaourt, de confiture, de sauce, de condiments...

POTS ET BOCAUX EN VERRRE
Pots de yaourt, de confiture, de sauce, de condiments...
Bouteilles de jus de fruits, de boissons alcoolisées, d'huile de vinaigre...

EMBALLAGES EN VERRRE
JE DÉPOSE DANS LE CONTENEUR À VERRRE



TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
Pots de yaourts, pots de crème, barquettes, boîtes, sacs, sachets, films, suremballages...
Sachets de chips, vaisselle jetable, tubes dentifrice, médicaments, cubi (plastique et carton séparé), capsules de café métalliques, paquets de bouillons et couvercles métalliques...

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
JE DÉPOSE DANS LE SAC JAUNE
LES DÉCHETS D'HYGIÈNE : cotons-tiges, cotons usagés, lingettes, MASQUES ET GANTS, COUCHES, LITIÈRE

Je ne mets pas mes biodéchets dans le bac d'ordures ménagères.

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
Bouteilles de boisson, flacons de produits d'entretien, flacons de produits d'hygiène corporelle...

EMBALLAGES EN MÉTAL
Boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes en aluminium...

BRQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
Briques de jus de fruits, briques de lait, boîtes en carton de gâteaux, cartons de pizza...

TOUS LES PAPIERS
Les journaux, les magazines, les prospectus, les impressions et les courriers, les annuaires, les catalogues, les enveloppes, les livres, les dictionnaires...

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
Ne pas déposer le verre dans le bac jaune.
Ne pas imbriquer les emballages.

Un doute au moment de trier ? Rendez-vous sur www.goupitri.fr

© 2024
Donnez ensemble une nouvelle vie à nos produits.